

**CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS**  
**RAPPORT ANNUEL 2009**

# CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

*Société anonyme au capital de 4 786 635 euros  
768 801 243 RCS Paris*

*83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS  
Téléphone : 01 44 71 14 00 - Télécopie : 01 44 71 14 50*

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010

SOMMAIRE	PAGES
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE, COMMISSAIRES AUX COMPTES, CHIFFRES CLES .....	3
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .....	4
TABLEAU DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	17
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	19
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT RELATIF AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE .....	25
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	29
BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 .....	30
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009 .....	31
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE 2009 .....	32
ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2009 .....	33
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	36
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	40
TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010 .....	42

**ADMINISTRATION DE LA SOCIETE, COMMISSAIRES AUX COMPTES,  
CHIFFRES CLES**

=====

**CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pierre FERAUD <sup>(1)</sup>	Président
Jean-Marie GRISARD	Administrateur
Didier LÉVÊQUE	Administrateur
Société FINATIS, représentée par Odile MURACCIOLE,	Administrateur

**DIRECTION GENERALE**

Didier LÉVÊQUE	Directeur Général
----------------	-------------------

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES	Titulaire
-----------------------------	-----------

Didier CARDON	Suppléant
---------------	-----------

<sup>(1)</sup> *Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 17 mai 2010*

**CHIFFRES CLÉS**

**Comptes individuels**

(en millions d'euros)	2009	2008
<b>Actif immobilisé</b>	29,0	29,5
<b>Capitaux propres</b>	10,8	11,0
<b>Résultat courant</b>	0,4	0,9
<b>Résultat net</b>	0,4	0,9
<i>En euro par action <sup>(1)</sup></i>	<i>1,4</i>	<i>2,9</i>
<b>Dividende <sup>(2)</sup></b>		
Distribution nette	0,6	1,0
<i>Net, en euro par action</i>	<i>2,00</i>	<i>3,00</i>

<sup>(1)</sup> En fonction du nombre moyen pondéré d'actions Carpinienne de Participations en circulation au cours de l'exercice.

<sup>(2)</sup> Dividende au titre de 2009 sous réserve d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, dont 1 euro par action a déjà été versé en décembre 2009

**RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

=====

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous soumettons ainsi à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de votre société arrêtés à cette date.

Nous vous demanderons d'approuver les résolutions que nous vous proposons.

**ACTIVITE ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE**

L'actif essentiel de votre société est une participation de 5,11% dans le capital de Foncière Euris, qui est restée stable au cours de l'exercice.

- √ Les résultats consolidés de Foncière Euris sont les suivants :
  - Le résultat opérationnel courant (ROC) s'élève à 1 232 M€ sur l'exercice 2009, contre 1 279 M€ en 2008, en léger retrait du fait du recul modéré du ROC du groupe de distribution Casino qui enregistre toutefois une bonne tenue de marge commerciale notamment grâce à l'impact favorable du mix format et à la mise en œuvre du plan de réduction de coût.
  - Le résultat net part du groupe de Foncière Euris progresse pour s'élever à 42 M€ contre une perte de 104 M€ en 2008, qui intégrait notamment, au niveau de Rallye, des résultats négatifs sur le portefeuille de placement, soldé en 2008.
- √ Le résultat social de Foncière Euris au 31 décembre 2009 est un profit de 7 millions d'euros, contre 44 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- √ Le patrimoine immobilier de Foncière Euris a fait l'objet d'arbitrages en 2009 :
  - C'est ainsi que le 31 mars 2009, un protocole a été signé avec Apsys prévoyant la réorganisation par échange de la détention auparavant paritaire de certains projets. Les parts d'Apsys dans Grenoble, Orléans et Gdynia, en Pologne, ont été reprises au sein du groupe Foncière Euris tandis qu'Apsys a repris la totalité des parts et des engagements du groupe Foncière Euris, dans huit opérations en montage et en développement en France et en Pologne (Caen, Champigny, Metz, Paris La Villette, Saint-Martin d'Hères, Soyaux, Bordeaux et Wroclaw).
  - En décembre 2009, un accord a été conclu conduisant à la cession de 91% du centre Alexa à Berlin, développé conjointement avec le promoteur Sonae Sierra, au groupe allemand Union Investment.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille d'investissements immobiliers de centres commerciaux de Foncière Euris est désormais essentiellement constitué de 4 centres commerciaux en exploitation (à Lodz, Vaulx-en-Velin, Tours et Weiterstadt,) et 2 centres en travaux (Beaugrenelle et Gdynia) dont la valeur s'élève à 163 M€, dont 46 M€ de plus-values latentes, y compris Berlin pour son prix de cession.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers sont inclus à hauteur de la quote-part des fonds propres investis par Foncière Euris, retenus pour leur valeur comptable nette.

√ Evolution des cours de bourse de Foncière Euris :

Au cours de l'exercice 2009, le cours de bourse de l'action Foncière Euris est passé en moyenne mensuelle entre le mois de janvier 2009 et le mois de décembre 2009 de 59,05 euros à 52,92 euros. Les cours le plus bas et le plus haut de l'année se sont établis respectivement à 47,05 euros et 60,00 euros.

## EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

### 1 Compte de résultat

Le résultat courant avant impôt de 2009 représente un bénéfice de 0,44 million d'euros, contre un profit de 0,93 million d'euros en 2008. Il se compose notamment des distributions reçues de Foncière Euris à hauteur de 1,1 million d'euros en baisse par rapport à 2008 où elles s'élevaient à 2,12 millions d'euros, incluant un acompte de 0,51 million d'euros au titre de 2008.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un bénéfice de 0,44 million d'euros contre un bénéfice de 0,93 million d'euros en 2008.

### 2 Bilan

#### Actif :

Les titres de participation sont essentiellement constitués d'actions de la société Foncière Euris, cotée sur l'Eurolist (compartiment B). Cette participation est restée stable au cours de l'exercice à 29,01 millions d'euros, représentant 5,11 % du capital de cette société.

#### Passif :

Les capitaux propres s'élèvent à 10,77 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 10,97 millions d'euros au 31 décembre 2008. La variation résulte essentiellement du solde du dividende versé au titre de 2009 (-0,32 million d'euros), d'un acompte sur dividende au titre de 2010 (-0,32 million d'euros) et du résultat net de la période (+0,44 million d'euros).

Le total des dettes atteint 18,23 millions d'euros au 31 décembre 2009, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2008. Il s'agit essentiellement d'un compte courant avec Finatis. Il n'y a pas d'endettement bancaire.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu, d'une part du résultat de l'exercice 2009 de 436.342,61 € et du report à nouveau antérieur s'élevant à 570.992,48 € au 31 décembre 2009, et constatant, d'autre part que la réserve légale est supérieure à 10 % du capital actuel, le conseil d'administration propose de procéder à l'affectation suivante :

(en euros)

Distribution d'un dividende net	638.218,00
Affectation au report à nouveau	369.117,09

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant net de 2,00 € par action, soumis pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France aux prélèvements sociaux de 12,1% (CSG, CRDS et RSA) et éligible soit à la réfaction de 40%, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 18%.

Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2009 d'un montant net de 1,00 € par action et mis en paiement le 23 décembre 2009, le solde du dividende à verser s'élève à 1 € par action soit 0,32 million d'euros.

La mise en paiement du solde interviendra à compter du 17 juin 2010.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices sociaux, les dividendes ont été les suivants :

(en euros)	2008	2007	2006
Montant brut *	3,00	3,00	4,00
* Le dividende versé au titre de 2006 a été soumis à la réfaction de 40% pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts et les dividendes versés au titre de 2007 et 2008 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 18% pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.			

### INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Le capital social de votre société s'élevait au 31 décembre 2009 à 4 786 635 €, divisé en 319 109 actions représentant 319 109 droits de vote, sans évolution par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

#### **Actionnariat :**

(en % du capital et des droits de vote)	Actionnaires	Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2008	
		% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Plus de 66,67%	Finatis	99,1%	99,1%	99,1%	99,1%
De 5 à 66,67 %	Néant				
Moins de 5 %	Autres	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%

### CAPITAL AUTORISE ET NON EMIS

Le conseil d'administration bénéficie des délégations de compétence suivantes pouvant conduire à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

<b>OPERATIONS</b>	Montant nominal en M€	Modalités	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Echéance	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15	-	2.06.2009	26 mois	2.08.2011	Néant
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	20 (1) 75 (2)	avec DPS	2.06.2009	26 mois	2.08.2011	Néant
	20 (1) 75 (2)	sans DPS	2.06.2009	26 mois	2.08.2011	Néant

(1) Au titre de l'augmentation de capital

(2) Au titre de l'emprunt

### **INFORMATIONS BOURSIERES**

Le titre Carpinienne de Participations est coté sur l'Eurolist C.

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Evolution des cours</b> <i>(en euro par action)</i>					
Dernier cours coté de l'année civile	100,00	100,00	94,00	71,31	46,02
Plus haut de l'année	112,00	114,10	128,60	127,98	73,20
Plus bas de l'année	89,20	90,00	94,00	71,29	37,30
Nombre d'actions	319 109	319 109	319 109	319 109	319 109
Capitalisation boursière sur derniers cours annuels <i>(en milliers d'euros)</i>	31 911	31 911	29 996	22 756	14 685

### **PERSPECTIVES**

Carpinienne de Participations détient 5,11% de Foncière Euris, dont les perspectives resteront liées à l'évolution de l'environnement économique.

### **INFORMATIONS SOCIALES**

La société n'ayant pas de salarié, les informations visées dans le décret 2002-221 du 20 février 2002 sont sans objet.

## FACTEURS DE RISQUES

Les risques liés à l'information comptable et financière ainsi qu'au statut de société cotée sont explicités dans le rapport du président du conseil d'administration.

Il n'y a pas de risques opérationnels au niveau de la société Carpinienne de Participations, ceux de Foncière Euris sont traités dans son rapport annuel.

## AUTRES INFORMATIONS

### Données sociales et environnementales

Compte tenu de l'activité de la société qui ne détient aucune filiale (gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières), il n'a été identifié aucun risque sur l'environnement, et à ce titre, aucune charge n'est inscrite au passif liée à une obligation particulière clairement définie.

### Politique en matière d'application des délais de paiement des fournisseurs.

Les délais appliqués par la Société aux règlements des fournisseurs sont conformes à l'article 21 de la Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776 du 4 août 2008, modifiant l'article L.441 du Code de Commerce.

Sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou litiges, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les trente jours suivant la réception de la facture.

### Echéancier des dettes fournisseurs

#### Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Montant brut	Dans le délai maximum	Au-delà du délai maximum
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,0	0,0	
- Dettes immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,0	
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	

### Autres informations

Montant global des dépenses à caractère somptuaire (art. 223 quinquies et 39-5 du C.G.I.) : néant.

## **GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **1. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Composition du conseil d'administration**

Le conseil d'administration comprend quatre administrateurs :

- Monsieur Pierre FERAUD, président,
- Monsieur Jean-Marie GRISARD,
- Monsieur Didier LEVEQUE, directeur général,
- Madame Odile MURACCIOLE représentant la société FINATIS.

Le mandat de Monsieur Pierre FERAUD est soumis à renouvellement lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 mai 2010.

Le conseil d'administration, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2010, sera appelé à se prononcer sur le renouvellement des fonctions de président du conseil d'administration de Monsieur Pierre FERAUD.

Les administrateurs dont la durée des fonctions est actuellement de six années, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et sont rééligibles sans limitation de mandat. Toutefois, conformément aux dispositions légales, le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration de la société, laquelle est contrôlée à plus de 99 % en capital et en droit de vote par la société Finatis, est composé de dirigeants et de responsables du groupe, choisis pour leur compétence, leur ancienneté et leur complémentarité.

Chaque administrateur doit, en vertu de l'article 6 des statuts, être propriétaire d'au moins dix actions.

#### **Fonctions et mandats des membres du conseil d'administration**

##### **Monsieur Pierre FERAUD**

Président du conseil d'administration

Date de première nomination : 23 décembre 1994

Administrateur depuis le 23 décembre 1994

Date d'expiration : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Date de naissance : 28 septembre 1940

##### ***Biographie***

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur Pierre FERAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF, avant de rejoindre le groupe EURIS en 1991 et de prendre la présidence de la société FONCIERE EURIS en 1992.

### ***Fonctions principales***

- Président du Conseil d'administration des sociétés Foncière Euris (société cotée) et Carpinienne de Participations (société cotée)

### ***Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant à ce jour :***

#### *Au sein du groupe Euris*

- Président de la société Pargest Holding ;
- Administrateur de la société Rallye SA (société cotée) et de Mercialys (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant de la société Centrum NS, gérant de Manufaktura Luxembourg Sarl ;
- Co-Gérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH, Centrum NS Sarl, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall, Loop 5 Shopping Centre, SCI Les Deux Lions, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire.

#### *Hors groupe Euris*

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (société cotée)

### ***Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et ayant pris fin au cours de l'exercice***

#### *Au sein du groupe Euris*

- Président de la société Mermoz Kléber SAS ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Elysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, président de la société Mat-Bel 2 SAS ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
- Représentant de la société Marigny Elysées, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, co-gérant de la société SNC Centre Commercial Porte de Châtillon et gérant de SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, Gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl.
- Gérant des sociétés SCI Le Parc Agen Boe, SCI Le Parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Halles des Bords de Loire, SCI Apsys Robert de Flers, SCI Le Parc Soyaux, SCI Parc de la Marne, SCI Les Halles Neyrpic, SCI L'Amphithéâtre, SCI Cité Vilette, SCI Les Rives de l'Orne et SCI Moulins Place d'Allier

#### *Hors groupe Euris*

- Représentant permanent de la société Foncière Euris au conseil d'administration d'Apsys International.

Nombre d'actions Carpinienne de Participations détenues : 10

## **Monsieur Jean-Marie GRISARD**

Administrateur

Date de première nomination : 23 décembre 1994

Date d'expiration : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Date de naissance : 1<sup>er</sup> mai 1943

### ***Biographie***

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jean-Marie GRISARD a débuté sa carrière dans le groupe minier Penarroya-Le-Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé Directeur Financier de la société Paris-Orléans en 1982. Entre 1988 et 2008 Monsieur Jean-Marie GRISARD a exercé les fonctions de Secrétaire Général au sein du groupe Euris.

### ***Fonction principale***

Gérant de la société Frégatinvest

### ***Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant à ce jour :***

#### *Au sein du groupe Euris*

- Administrateur des sociétés Finatis (société cotée), Euris Limited, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates, Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Finatis au conseil d'administration de Rallye (société cotée) ;
- Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris.

#### *Hors Groupe Euris*

- Membre du Comité Directeur de l'Association « Promotion des Talents »

### ***Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et ayant pris fin au cours de l'exercice :***

#### *Au sein du groupe Euris*

- Président de la société Matimmob 1 ;
- Administrateur de la société Foncière Euris (société cotée).

Nombre d'actions Carpinienne de Participations détenues : 10

## **Monsieur Didier LEVEQUE**

Administrateur et Directeur Général

Date de première nomination : 23 décembre 1994

Administrateur depuis le 23 décembre 1994 et Directeur Général depuis le 3 juin 2002

Date d'expiration : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Date de naissance : 20 décembre 1961

### ***Biographie***

Diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales en 1983, Monsieur Didier LEVEQUE a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe ROUSSEL-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 où il exerce désormais les fonctions de Secrétaire Général.

### ***Fonction principale***

Secrétaire Général de la société Euris SAS

### ***Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant à ce jour :***

#### *Au sein du groupe Euris*

- Président-Directeur Général des sociétés Euristates Inc, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC) ;
- Président des sociétés Par-Bel 2, Matignon Diderot ;
- Directeur Général de la société Finatis (société cotée) ;
- Administrateur des sociétés Park Street Investments International Ltd, Euris Limited ;
- Représentant permanent de la société Finatis au conseil d'administration de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations au conseil d'administration de la Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre au conseil d'administration de la société Rallye (société cotée).

#### *Hors groupe Euris*

- Gérant de la société EMC Avenir 2

### ***Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et ayant pris fin au cours de l'exercice :***

#### *Au sein du groupe Euris*

- Président des sociétés Montech, Parantech
- Représentant permanent de la société L'Habitation Moderne de Boulogne au sein du conseil d'administration de la société Colisée Finance II.

Nombre d'actions Carpinienne de Participations détenues : 10

### **Madame Odile MURACCIOLE**

Représentant permanent de la société Finatis au conseil d'administration

Date de naissance : 20 mai 1960

### ***Biographie***

Titulaire d'un DEA de droit social, Madame Odile MURACCIOLE a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe Alty, pétrolier indépendant. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris où elle exerce désormais les fonctions de Directrice Juridique de la société Euris.

### ***Fonction principale***

Directeur Juridique de la société Euris SAS

### ***Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant à ce jour :***

*Au sein du groupe Euris*

- Directeur Général des sociétés Parinvest et Pargest ;
- Présidente de la société Eurisma (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Euris au conseil d'administration de la société Foncière Euris (société cotée).

### ***Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et ayant pris fin au cours de l'exercice :***

*Au sein du groupe Euris*

- Directeur Général de la société Pargest Holding
- Représentante permanente de la société Kerrous au conseil d'administration de la société Colisée Finances II.

### **Société FINATIS**

Administrateur

Société par Actions Simplifiée au capital de 84 852 900 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
712 039 163 RCS Paris

Date de première nomination : 21 décembre 2007

Date d'expiration : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Nombre d'actions Carpinienne de Participations détenues : 316 100

### ***Mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant à ce jour :***

*Au sein du groupe Euris*

- Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée), Foncière Euris SA (société cotée) et Rallye SA (société cotée)

## **2. DIRECTION GENERALE**

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 2 juin 2005, a renouvelé le mandat de directeur général de Monsieur Didier LEVEQUE et a ainsi maintenu le régime dissocié de la direction générale, adopté le 3 juin 2002.

Conformément à l'article L 225-56 du code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

### **3. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **3.1. Rémunérations versées par la société Carpinienne de Participations**

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous précisons que les dirigeants et mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération ou jetons de présence ni avantage de toute nature de la société, au cours de l'exercice 2009.

#### **3.2. Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux versées par la société Finatis, société qui contrôle la société Carpinienne de Participations**

##### **. Rémunérations du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général**

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature attribués à chaque dirigeant mandataire social en lien avec leur mandat, par la société Finatis, société qui contrôle la société Carpinienne de Participations, sont les suivants :

	<b>Exercice 2008</b>	<b>Exercice 2009</b>
<b>Pierre Féraud, Président du Conseil d'Administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 500 € (1)	2 500 € (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
<b>Total</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>

(1) Jetons de présences

	<b>Exercice 2008</b>	<b>Exercice 2009</b>
<b>Didier Lévêque, Directeur général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	10 135 € (1)	17 745 € (2)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
<b>Total</b>	<b>10 135 €</b>	<b>17 745 €</b>

(1) Rémunération (8 677 €) et jetons de présences (1 458 €)

(2) Rémunération (15 245 €) et jetons de présences (2 500 €)

### **. Rémunérations des autres mandataires sociaux**

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé en 2008 et 2009 aux mandataires sociaux, autres que le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, par la société Finatis, société qui contrôle la société Carpinienne de Participations, se présente comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Jetons de présence et rémunérations versés en 2008</b>		<b>Jetons de présence et rémunérations versés en 2009</b>	
	<b>Jetons de présence</b>	<b>Autres rémunérations</b>	<b>Jetons de présence</b>	<b>Autres rémunérations</b>
Jean-Marie GRISARD	2 500 €	6 352 € (1)	2 500 €	Néant
Odile MURACCIOLE	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

(1) versés en sa qualité de Directeur Général jusqu'au 6 juin 2008

Nous vous indiquons que la société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-16 du code de commerce et qu'en conséquence aucune rémunération n'a été perçue à ce titre par les dirigeants et mandataires sociaux.

#### **4. OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES LIEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financiers sur les titres de la société au cours de l'exercice 2009.

#### **5. COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société Carpinienne de Participations comprend un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant :

##### **Commissaire aux comptes titulaire :**

CAILLIAU, DEDOIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot – 75008 Paris dont le mandat arrive à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Associé signataire : Monsieur Rémi SAVOURNIN

Ce cabinet est également commissaire aux comptes des sociétés contrôlant la société.

##### **Commissaire aux comptes suppléant :**

Monsieur Didier CARDON

19, rue Clément Marot – 75008 Paris dont le mandat arrive à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

## TABLEAU DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

=====

	<b>Cailliau Dedouit &amp; Associés</b>			
	Montant HT en €		%	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Audit</b>				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	8 460	8 370	100%	100%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
<i>Sous - total</i>	<b>8 460</b>	<b>8 370</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>				
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social				
<input type="checkbox"/> Autres				
<i>Sous - total</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>8 460</b>	<b>8 370</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

### RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 786 635	4 786 635	4 786 635	4 786 635	4 786 635
Nombre des actions ordinaires existantes	319 109	319 109	319 109	319 109	319 109
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par remboursement d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
- par exercice de bons de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					(1)
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(127 452)	1 247 665	512 181	927 922	436 343
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(86 038)	1 247 665	512 181	927 922	436 343
Résultat distribué net	1 276 436	1 276 436	957 327	957 327	638 218
<b>Résultats par action</b>					(1)
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0,40)	3,91	1,61	2,91	1,37
Résultat après impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0,27)	3,91	1,61	2,91	1,37
Dividende net attribué à chaque action	4,00	4,00	3,00	3,00	2,00
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, ...)					

(1) sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

=====

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport, joint au rapport de gestion arrêté par le conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part du commissaire aux comptes, en vertu de l'article L 225-235 du code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

### **CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Le Conseil d'administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008.

Le Code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la société <http://www.carpinienne-de-participations.fr>

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **I – Composition du conseil d'administration**

---

La composition du conseil d'administration est présentée en page 3.

Le conseil est composé de 4 dirigeants et de responsables du groupe compte tenu de la situation de contrôle de la société détenue à plus de 99% par la société Finatis et de son activité limitée de gestion d'une participation de 5,11% au sein de la société Foncière Euris.

En outre, la société Carpinienne de Participations appartient à un groupe veillant en son sein à la bonne application de la gouvernance d'entreprise et en particulier du code de gouvernement d'entreprise par ses filiales cotées opérationnelles.

## **II – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration**

### **- Modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration**

Les fonctions, précédemment unifiées de président du conseil d'administration et de directeur général ont été dissociées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juin 2002 et sont depuis exercées respectivement par Monsieur Pierre FERAUD et Monsieur Didier LEVEQUE.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration de la société sont fixées par la loi et les statuts.

La société a informé ses mandataires sociaux, en application de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, qu'il leur appartient de notifier à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et à la société, les transactions qu'ils effectuent sur les titres de la société. Ces dispositions sont également applicables aux personnes assimilées aux dirigeants ainsi qu'aux personnes qui leur sont étroitement liées.

En application de l'article L 225-100 du code de commerce, le conseil d'administration informe l'assemblée générale des actionnaires des transactions réalisées par les mandataires au cours de l'exercice 2009.

### **- Missions et pouvoirs du conseil d'administration et du président**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du code de commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, convoque ainsi les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### **- Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2009**

#### *Arrêté des comptes – Activité de la société*

Au cours de l'année 2009, le conseil d'administration s'est réuni trois fois. Le taux de participation s'est élevé à 100 %.

L'objet de ces conseils d'administration a concerné l'arrêté des comptes annuels 2008, du 1<sup>er</sup> semestre 2009 et l'activité de la société.

Le conseil d'administration a arrêté les rapports et résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2009 et a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 1 euro par action mis en paiement le 23 décembre 2009.

## *Gouvernement d'entreprise*

Le conseil d'administration a approuvé le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration et de la Direction Générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

### **- Information des administrateurs**

Conformément à l'article L 225-35 du code de commerce, le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### **- Informations privilégiées**

En application des dispositions visées par les articles L 621-18-4 du Code monétaire et financier et les articles 223-27 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF et résultant de la directive européenne « Abus de marché » en matière d'obligations d'abstention visant les informations privilégiées, les administrateurs ont été inscrits sur la liste des initiés permanents établie par la société.

La société a informé, conformément à l'article 223-30 du règlement général de l'AMF, les personnes concernées de leur inscription sur la liste, des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

### **- Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 24, 26 et 28 des statuts de la Société.

### **- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués à la page 7.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont précisées aux articles 11, 13 et 31 des statuts.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits page 20. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiqués page 8.

Il n'existe aucun accord conclu par la Société pouvant être modifié ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

### **III - Pouvoirs du directeur général**

Conformément à l'article L 225-56 du code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

### **IV - Procédures de contrôle interne**

Carpinienne de Participations SA applique les procédures en vigueur chez Euris SAS qui la contrôle. À ce titre, elle bénéficie de l'assistance des équipes d'Euris, et notamment des prestations des directions fonctionnelles (services financiers, juridiques et comptables), qui sont responsables de son propre contrôle interne.

### **OBJECTIFS**

Le contrôle interne en vigueur dans la Société est un dispositif qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources, dans le cadre des lois et règlements, normes et règles internes qui lui sont applicables, et vise notamment, sans toutefois fournir une garantie absolue, à atteindre les objectifs suivants :

- le bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, dans le respect des orientations et des politiques définies par la direction générale,
- la maîtrise des risques résultant du statut de société faisant appel public à l'épargne,
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées en interne ou en externe.

### **INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE MIS EN PLACE**

La mission du secrétariat général d'Euris SAS, sous la supervision de la direction générale de Carpinienne de Participations, comprend notamment la surveillance de la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et la gestion des risques.

L'organisation des procédures de contrôle interne de Carpinienne de Participations s'articule donc de la façon suivante :

### **Processus internes concourant à préserver les actifs de la société**

- Des comités hebdomadaires se réunissent, sous la responsabilité de la direction générale, afin d'étudier la situation patrimoniale de la société.
- Le secrétariat général participe à l'animation du Groupe à travers la coordination du processus budgétaire et le suivi, sur une base hebdomadaire, des indicateurs clés de la société incluant notamment une analyse des flux de trésorerie et le suivi de ses moyens de financement.
- Une procédure d'autorisation d'investissements et de dépenses, élaborée par le secrétariat général, permet de recueillir l'accord de la direction générale du Groupe préalablement à tout engagement ou paiement.
- Un suivi régulier des délégations de pouvoirs de signature est effectué, d'une part, par la direction juridique, s'agissant du suivi des mandats dans le cadre de la loi NRE et, d'autre part, par le secrétariat général, s'agissant des pouvoirs sur les comptes bancaires. Les flux de trésorerie par virements sont initiés à partir d'un protocole de communication sécurisé.

### **Prise en compte des risques liés à l'activité de la société et à son statut de société cotée**

- Le secrétariat général et la direction juridique d'Euris sont en charge de la communication aux actionnaires des résultats et de l'activité de la société. Toute communication financière est examinée par la direction générale, le conseil d'administration et les commissaires aux comptes.
- Dans le cadre de son contrat de travail, chaque salarié cadre d'Euris signe une annexe relative à la déontologie qui prévoit notamment des obligations de confidentialité et d'abstention afin d'éviter sa mise en cause éventuelle ou celle de la Société, dans des situations constitutives de délits boursiers.
- Par ailleurs, la direction juridique d'Euris communique s'il y a lieu à la direction générale l'état des principaux litiges concernant la société. En outre, une procédure régulière de recensement des litiges éventuels et des risques afférents a été mise en place à chaque arrêté des comptes.
- La direction juridique de la société Euris procède également à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans les activités des sociétés du Groupe.

### **Procédures de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

- La gestion des risques relative à l'élaboration des informations comptables et financières passe d'abord par une veille permanente sur les textes réglementaires, une anticipation des éventuelles problématiques et un calendrier adéquat.
  - Le directeur des services comptables est responsable de la doctrine comptable et en particulier de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables.
  - La société n'ayant pas de filiales (seule participation de 5,1% dans Foncière Euris), elle n'établit pas de comptes consolidés (bulletin du CNCC n° 117 de mars 2000-p. 88) et ne publie donc pas en IFRS.
  - Le directeur des services comptables est responsable de l'établissement de situations comptables sur une base mensuelle, de l'établissement des documents comptables destinés au conseil d'administration ainsi que des documents fiscaux, l'ensemble étant revu par le secrétariat général.

- Des réunions et échanges de notes, en amont des processus de clôture, permettent à la Société et son commissaire aux comptes d'anticiper les points clés de chaque arrêté des comptes. Le commissaire aux comptes est également informé de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et s'il y a lieu, il peut émettre des recommandations.
- Les systèmes d'information sont à la base de l'élaboration de l'information comptable et financière.
  - La comptabilité et la trésorerie sont tenues sur des progiciels de marché. Un système d'habilitation et de contrôle des accès physiques et logiques, ainsi qu'une procédure de sauvegarde des données, sécurisent les systèmes d'information.
  - Le secrétariat général s'assure de l'existence de manuels de procédures dans l'utilisation des systèmes d'informations liés aux processus clés associés à l'information financière (trésorerie, comptabilité).
- Les hypothèses retenues et l'exhaustivité des informations concourent à la fiabilité des informations comptables et financières.
  - Une procédure de suivi des engagements hors bilan, mise en œuvre par le secrétariat général et communiquée à la direction générale pour l'arrêté des comptes individuels, vise à s'assurer de l'exhaustivité des engagements financiers.
  - L'établissement du rapport annuel est sous la responsabilité du secrétariat général et de la direction juridique.

Le dispositif de contrôle interne n'est pas figé et évolue afin de permettre à la direction générale de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société. Le Conseil d'administration est informé des évolutions de ce dispositif et peut suivre son fonctionnement sur la base des informations que lui communique la direction générale.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT  
RELATIF AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

=====

**CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS**

83, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ  
CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

19, rue Clément Marot

75008 Paris

**CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS**

83, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ  
CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

-de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

-d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly- sur-Seine et Paris, le 12 avril 2010

Le Commissaire aux Comptes

**CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES**

Rémi SAVOURNIN

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

=====

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Carpinienne de Participations, et que le rapport de gestion (figurant en page 4) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Carpinienne de Participations ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris, le 12 mars 2010

Didier LÉVÊQUE  
Directeur Général

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

ACTIF	Brut K€	Amort. ou dépréciations K€	Net 31.12.2009 K€	Net 31.12.2008 K€	PASSIF	31.12.2009 K€	31.12.2008 K€
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Capital social	4 787	4 787
Immobilisations corporelles	2		2	2	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 723	1 723
Immobilisations financières :					Réserve légale	486	486
- Titres de participation	29 008		29 008	29 008	Réserves statutaires ou contractuelles	443	443
- Créances rattachées aux participations				510	Réserves réglementées	78	78
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)					Autres réserves	2 565	2 565
- Créances rattachées aux TIAP					Report à nouveau	571	600
- Autres titres immobilisés					Acompte sur dividende	(319)	(638)
- Prêts					Résultat de l'exercice	436	928
- Autres immobilisations financières							
Sous total	29 008		29 008	29 518			
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>29 010</b>		<b>29 010</b>	<b>29 520</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 770</b>	<b>10 972</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PROVISIONS</b>		
Créances clients et comptes rattachés					<b>DETTES</b>		
Autres créances					Dettes financières :		
Valeurs mobilières de placement					- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Disponibilités	3		3	1	- Emprunts et dettes financières divers		
					Dettes d'exploitation :		
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	8
					- Dettes fiscales et sociales		
Charges constatées d'avance					- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Charges à répartir sur plusieurs exercices					- Autres dettes	18 231	18 541
Ecarts de conversion Actif					<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>18 243</b>	<b>18 549</b>
					Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>29 013</b>		<b>29 013</b>	<b>29 521</b>	Ecarts de conversion Passif		
					<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>29 013</b>	<b>29 521</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

=====

	2009 K€	2008 K€
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
- Prestations de services et produits accessoires		
- Autres produits de gestion	29	
- Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total des produits d'exploitation	29	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
- Achats et charges externes	102	95
- Impôts, taxes et versements assimilés	4	4
- Salaires et charges sociales		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- Autres charges		
Total des charges d'exploitation	106	99
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	(77)	(99)
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
- Bénéfice attribué ou perte transférée		
- Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
- Produits financiers de participations	1 096	2 116
- Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
- Autres intérêts et produits assimilés		
- Reprises sur dépréciation et provisions, transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et de T.I.A.P		
- Autres produits financiers		
Total des produits financiers	1 096	2 116
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
- Dotations aux dépréciations et provisions		
- Intérêts et charges assimilées	583	1 089
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et de T.I.A.P		
- Autres charges financières		
Total des charges financières	583	1 089
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	513	1 027
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	436	928
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux dépréciations et provisions		
Total des charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
<b>Produit (charge) d'impôts sur les bénéfices</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	436	928

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE 2009

(en milliers d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
RESULTAT NET	436	928
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
Dividendes à recevoir	510	(510)
Dotations aux Amortissements et provisions		
Reprises des Amortissements et provisions		
Plus et moins values de cession		
Subventions virées au résultat		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>946</b>	<b>418</b>
Variation nette exploitation	3	(28)
<i>Variation de stock</i>		
<i>Variation des Créances d'exploitation</i>		
<i>Variation des Dettes d'exploitation</i>	3	(28)
Variation nette hors exploitation	(310)	1 206
<i>Variation des créances hors exploitation</i>		
<i>Variation des dettes hors exploitation</i>	310	1 206
<i>Charges et produits constatés d'avance</i>		
Autres		
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>	<b>(307)</b>	<b>1 178</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>639</b>	<b>1 596</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements / acquisition immos incorporelles		
Décassements / acquisition immos corporelles		
Encaissements / cession d'immos corporelles et incorporelles		
Subventions d'investissement encaissés		
Décassements / acquisition actifs financiers		
Encaissements / cession actifs financiers		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apports		
Dividendes versés aux actionnaires	(638)	(1 596)
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(638)</b>	<b>(1 596)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
TRESORERIE A L'OUVERTURE	1	1
TRESORERIE A LA CLOTURE	2	1

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2009

(K€ = milliers d'euros)

=====

### I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Durant l'exercice, la société a poursuivi son activité de gestion de titres de participation et de valeurs mobilières.

### II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles françaises d'établissement et de présentation des comptes annuels conformément au Plan Comptable Général et aux textes parus à la date d'arrêté des comptes.

- Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire :
  - sur vingt à vingt cinq ans pour les constructions
  - sur dix ans pour les agencements.
- Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage telle que définie par le Plan Comptable Général en tenant compte de critères multiples, tels que par exemple, actif net comptable, actif net réévalué, valeur de rendement ou de rentabilité, valeur boursière, perspectives de développement.

Une dépréciation des titres est comptabilisée lorsque la valeur d'usage à la date de la clôture est inférieure à la valeur comptable brute.

Les titres de participation comprennent tous les titres donnant droit au capital : actions, obligations remboursables en actions et, par dérogation au Plan Comptable Général, les bons de souscription d'actions.

- Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.
- Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable brute.

La valeur de marché est :

- la valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement,
- le cours de bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés.

### III. NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

- **Mouvements de l'actif immobilisé**

(en milliers d'euros)	Valeur Brute au 01.01.09	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	Valeur Brute au 31.12.09	Dont entreprises liées
Terrains	2				2	
Titres de participation	29 008				29 008	29 008
Créances rattachées aux participations	510		510			
<b>TOTAL</b>	<b>29 520</b>		<b>510</b>		<b>29 010</b>	<b>29 008</b>

Les titres de participation comprennent 509 947 actions Foncière Euris pour un montant de 29 008 K€ représentant 5,11% du capital.

### IV. NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

#### 1. Capitaux propres

Le capital social s'élève à 4 787 K€. Il est composé de 319 109 actions ordinaires de 15 euros de valeur nominale.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

A. Capitaux propres au 31 décembre 2008		10 972 K€
B. Résultat de l'exercice	436 K€	
C. Dividendes distribués	(319) K€	
D. Acompte sur dividendes 2009	(319) K€	
E. Capitaux propres au 31 décembre 2009 (A+B+C+D)		10 770 K€ <sup>(1)</sup>

(1) dont réserve indisponible liée à la conversion du capital en euros 78 K€.

## 2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant	dont à moins d'un an	dont à plus d'un an et à moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans	Dont entreprises liées	Dont charges à payer
Dettes fournisseurs	12	12			5	7
Autres dettes	18 231	18 231			18 231	583
<b>TOTAL</b>	<b>18 243</b>	<b>18 243</b>			<b>18 236</b>	<b>590</b>

## V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	2009	2008
Dividendes	1 096	2 116
Produits de cessions de VMP		
<b>total des produits financiers</b>	<b>1 096</b>	<b>2 116</b>
Intérêts et charges assimilées	583	1 089
<b>total des charges financières</b>	<b>583</b>	<b>1 089</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>513</b>	<b>1 027</b>

Les dividendes, produits d'entreprises liées, correspondent au solde de la distribution de Foncière Euris au titre de 2008.

En 2009, les charges financières concernent les entreprises liées pour 583 K€.

## VI. AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'engagement financier au 31 décembre 2009.

- **Divers**

Les comptes de la société CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS sont inclus par intégration globale dans les comptes consolidés de la société FINATIS.

La société CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société FINATIS, la convention d'intégration prévoit que CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration.

Aucun impôt n'a été comptabilisé au titre de 2009.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

=====

**CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS**

83, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES**

19, rue Clément Marot

75008 PARIS

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Paris

**CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS**

83, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carpinienne de Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note II de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont, notamment consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 12 avril 2010

**CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES**

Rémi SAVOURNIN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

=====

**CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS**

83, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

**CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS**

83, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Paris, le 12 avril 2010

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES**

Rémi SAVOURNIN

# CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 4.786.635 €  
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris  
768 801 243 R.C.S. Paris

## TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010

=====

**Première résolution (Approbation des comptes).** - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, qui font ressortir un bénéfice net comptable de 436.342,61 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Deuxième résolution (Affectation du résultat).** - L'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, compte tenu du bénéfice de l'exercice, soit 436.342,61 €, d'un report à nouveau antérieur bénéficiaire de 570.992,48 € et de la dotation de la réserve légale à hauteur de 10 % du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice, soit 1.007.335,09 € comme suit :

- Dividende aux actionnaires :	638.218,00 €
- Report à nouveau :	369.117,09 €

Le dividende est ainsi fixé à un montant net de 2 € par action.

L'assemblée générale, prenant acte du versement d'un acompte sur le dividende de l'exercice 2009 d'un montant unitaire de 1 €, décidé par le conseil d'administration en date du 14 décembre 2009 et mis en paiement le 23 décembre 2009, constate que le solde global du dividende à verser s'élève ainsi à 319 109 €, représentant un montant net par action de 1 €, soumis pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France aux prélèvements sociaux de 12,1 % (CSG, CRDS et RSA) et éligible soit à la réfaction de 40 %, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %.

Le solde du dividende sera mis en paiement à compter du 17 juin 2010.

L'assemblée générale reconnaît en outre que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :

Exercice	Montant brut
2006	4,00 € (1)
2007	3,00 € (2)
2008	3,00 € (2)

(1) Le dividende versé au titre de l'exercice 2006 de 4,00 € par action est soumis à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

(2) Le dividende versé au titre des exercices 2007 et 2008 de 3,00 € par action est soumis soit à la réfaction de 40 %, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

**Troisième résolution** (*Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*). - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, approuve ledit rapport et prend acte de l'absence de conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce, conclues au cours de l'exercice 2009.

**Quatrième résolution** (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*). - L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Féraud vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**Cinquième résolution** (*Pouvoirs pour formalités*). - L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.